

Certificateur : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Date d'enregistrement de la certification : 22 janvier 2024



PROFIL POUR CE DIPLÔME :

Public visé :

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Prérequis :

Titulaire d'un Bac, idéalement Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP), d'un Bac Sciences et Technologies de la Santé et du Social (STSS) ou d'un CAP

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais d'accès : l'UFA répond aux candidats au fil de l'eau, les reçoit lors des journées portes ouvertes ou des réunions d'information planifiées en début d'année puis les accompagne dans la recherche d'une entreprise jusqu'en décembre, si besoin.

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

A l'issue de la formation, le jeune sera capable de :

- Accompagner le développement du jeune enfant
- Exercer son activité en accueil collectif
- Exercer son activité en accueil individuel

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Débouchés : Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance est opérationnel : il peut travailler dans les structures :

- Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, Assistant éducatif petite enfance, Adjoint/agent d'animation
- Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans : Auxiliaire petite enfance, Agent social, Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, Assistant éducatif petite enfance
- Domicile : Garde d'enfant à domicile, Assistant maternel, Employé à domicile, Employé familial auprès d'enfant

Suite de parcours : S'il a déjà le bac, il peut également poursuivre des études dans les secteurs santé, sanitaire et social : IFSI, [RNCP36938 - BTS - Economie sociale familiale - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://francecompetences.fr)

[RNCP36939 - BTS - Services et prestations des secteurs sanitaire et social - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://francecompetences.fr)

Sinon, il peut préparer un Bac Pro [RNCP37231 - BAC PRO - Accompagnement, soins et services à la personne - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://francecompetences.fr)

Certificateur : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Date d'enregistrement de la certification : 22 janvier 2024

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Les apprentis sont présents une semaine sur 2 en moyenne à Saint Rémi de septembre à mai pour un total de 420h.

Ils ont accès à NetYpareo, le portail avec toutes les informations concernant leur formation, ainsi que leurs maîtres d'apprentissage

Les formateurs sont des professeurs certifiés Education Nationale ou des professionnels de la petite enfance.

Modalités d'évaluation : Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Validation : Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) du ministère de l'Education Nationale – certification de niveau 3 permettant de postuler pour une certification de niveau 4 (niveau bac)

En cas d'échec, possibilité de ne repasser que les épreuves non validées

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf

Nombre de participants : 18 apprentis maximum par groupe

Durée de la formation : un an (la formation est calée sur l'année scolaire)

Coût de la formation : 6 467€ par an

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap :

Référent Handicap UFA Saint Rémi : Matthieu DENTIN matthieu.dentin@saint-remi.net

Référent Bienveillance & bien traitance : Florèle LEFEVRE florele.lefevre@saint-remi.net

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr

Service Mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr

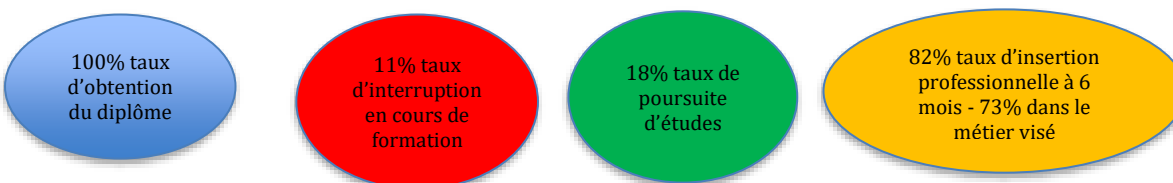
COORDONNÉES :

UFA Saint Rémi 4 rue des Sergents 80000 AMIENS (entrée 13 rue Sire Firmin Leroux)

ufa@saint-remi.net 03 22 71 23 00

www.saint-remi.net

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :



VALEUR AJOUTEE

Les apprentis bénéficient du lien avec le Lycée Professionnel et Technologique de Saint Rémi : professeurs certifiés, salles équipées... L'équipe de formateurs est complétée avec des professionnels de la petite enfance UFA en plein centre-ville d'Amiens : transports en commun à proximité ; Self et cafétéria sur place

Une chance pour chacun, l'exigence et l'excellence pour tous.